

# LETTRE OUVERTE AU JSL

« Les propos n'appartiennent qu'à ceux qui les écrivent. »

Bonjour,

La section syndicale CFDT du CH de PARAY LE MONIAL est ulcérée par les termes employés par Florence PACAUD dans l'article intitulé « Retour sur un bras de fer » et « La lutte des personnels de la clinique et de l'hôpital tourne à l'affrontement ». (article en copie ci après)

Nous pensions, dans nos diverses déclarations faites à cette aimable dame, avoir été suffisamment clairs et précis, avoir également montré une forte mobilisation et une ferme volonté pour sauver tous les emplois du Pôle de Santé Parodien : les emplois du service public comme les emplois de la Clinique de la Roseraie ! Nous représentons avant tout, en dehors de nos valeurs personnelles, un syndicalisme évolué, progressiste, réformiste et solidaire !!! Quelle n'est pas notre déconvenue à la lecture de cet article de journal ! Quelle va être l'image de notre action syndicale laissée à vos lecteurs ?

Nous étions en colère la semaine dernière parce que le JSL ne couvrait pas bien les événements (rien depuis le 19 avril dans le JSL), aujourd'hui, nous sommes encore plus en colère parce que très déçus par un journal qui ne semble pas avoir compris notre action de défense du service public !!

Par ailleurs, vous n'avez même pris la peine de faire paraître dans vos colonnes les revendications de l'Intersyndicale (communiqué des syndicats en copie ci après) devant un président de conseil d'administration d'un service public : nous vous les avons adressées sous forme de communiqué et, plutôt que questionner le Député Maire, vous avez préféré ne pas le mettre en difficulté dans ses réponses...

Cependant, rassurez-vous, la lutte fratricide n'aura pas lieu, elle n'a d'ailleurs jamais commencé (ou alors vos infos sont erronées !) et l'Intersyndicale continuera à soutenir « les collègues d'en face ».

Sachez cependant que le corps médical est avant tout au service de la population et non au service des finances (à l'inverse des groupes privés !!).

Notez encore que le contrôle de l'activité libérale est efficient dans notre établissement :

La circulaire interministérielle du 16 Octobre 2008 relative à l'application des décrets du 15 mai 2008 et 14 Octobre 2008 relative à la redevance due à l'Hôpital par les praticiens statutaires à temps plein exerçant une activité libérale dans les établissements publics de santé rappelle que « la durée de l'activité libérale du praticien ne doit pas dépasser 20 % de la durée de son service hospitalier hebdomadaire... ».

Vous affirmez ou faites affirmer par le personnel de la Clinique ou par son Directeur que les médecins du Centre hospitalier exercent la majeure partie de leur activité en secteur libéral : vérifiez donc vos sources s'il vous plaît.

En conclusion, votre dessein semble être tout simplement celui de détruire l'Hôpital public ! Calomnie ?? Désinformation ?? Info ?? Intox ??

**IL SERAIT SANS DOUTE JUSTE DE PUBLIER CETTE LETTRE DANS VOTRE PROCHAINE EDITION. MERCI.**

Cordialement, Odile GIROLDI Secrétaire de la section locale CFDT du CH de PARAY LE MONIAL.

Paray-le-Monial, le 10/05/2010.

**« Retour sur un bras de fer » et  
« La lutte des personnels de la clinique et de l'hôpital tourne à l'affrontement ».**

La clinique parodienne de nouveau inquiète pour son avenir.

L'hôpital fait céder Vitalia

Le groupe qui s'était porté acquéreur de la Clinique de La Roseraie, s'est retiré. L'avenir de l'établissement reste en suspens.

Vitalia, c'est fini. «Le couperet nous est tombé dessus jeudi en fin de matinée» a déclaré le Dr Claude Jamsin, directeur de la clinique. La veille de l'audience au tribunal. Le moral est donc en berne, mais le personnel ne rompt pas. Un nouveau groupe est en lice. Clinéa a huit semaines pour clôturer son dossier. Et obtenir l'aval de l'Agence régionale de santé (ARS) de transformer les lits de chirurgie en moyen séjour. Car le groupe est spécialisé dans le secteur de la dépendance. La clinique deviendrait donc un Service de soins de suite et de réadaptation (SSR).

Tous les emplois seraient donc sauvés à l'exception du personnel spécialisé du bloc opératoire. Ce qui représente six personnes. Exit, donc, la chirurgie à la clinique, si Clinéa fait l'affaire. Le personnel de l'hôpital a donc de quoi se réjouir : «Vitalia menaçait son service de chirurgie». Et il aura eu raison du groupe. En effet, Vitalia a rendu les armes face à «l'hostilité des personnels hospitaliers ». Son président, Le Dr Christian Le Dorze, ne cache pas son incompréhension. Le conseil d'administration de l'hôpital avait accepté l'idée de louer son bloc à la clinique, réglant de ce fait l'exigence de l'ARS d'une seule autorisation de chirurgie sur le site de Paray à compter de 2011. Mais les médecins ont refusé de modifier leur statut pour exercer à temps partiel dans le privé. Il s'étonne du positionnement des chirurgiens «qui ont brandi l'étendard du service public, alors même que la majeure partie de leur activité est exécutée à titre privé». Devant tant de résistance, Vitalia a cédé. Un nouvel acquéreur s'est présenté, mais le personnel de la clinique espère que «l'hôpital ne mènera pas bataille pour préserver son propre SSR». En attendant, le verdict du tribunal, le 25 juin, Clinéa finance le bon fonctionnement de la clinique.

- Dr Claude Jamsin, directeur de la clinique : Orpéa nous soutient financièrement et sans condition.
- Clinéa est une filiale d'Orpéa, qui possède plus de 250 établissements spécialisés dans le secteur de la dépendance.

Florence Pacaud du JSL le 08/05/2010.

## COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES



A l'issue du Conseil d'Administration de l'Hôpital de PARAY LE MONIAL en date du 23 Avril 2010, le Député Maire, Président du CA a délivré les informations suivantes au personnel, agents hospitaliers, salariés de la Clinique et usagers :

1) Le CA a acté l'avis de la Commission Médicale d'établissement : l'Hôpital ne doit pas renoncer à son autorisation de chirurgie.

**L'Intersyndicale remercie les médecins hospitaliers d'une part pour leur solidarité envers le personnel non médical (l'abandon de chirurgie hospitalière publique aurait pour conséquence un possible plan social du personnel hospitalier public en raison de la cessation d'activité chirurgicale) d'autre part pour leur attachement à l'HOPITAL PUBLIC.**

**Heureusement Monsieur le Président, que vous respectiez désormais les choix des médecins !**

2) Le CA a acté le principe : « Un praticien hospitalier qui accepte de faire la partie libérale de son activité à la clinique pour réamorcer l'activité de la clinique, le peut ».

**Une fois de plus, le Président du CA nous prouve son attachement à la Clinique... Espère-t-il que les médecins changent aussi facilement d'avis que lui ?**

**A-t-il compris l'attachement des médecins hospitaliers au service public ?**

1. Le Président du CA a entendu la demande médicale de mise en place d'un groupement de coopération sanitaire individuel éventuel.

Les médecins ont toujours été prêts à faire des efforts pour pérenniser l'activité de chirurgie à l'Hôpital : Mr le Président ne voulait pas en entendre parler...

2. Le schéma d'organisation sanitaire n° 3 « pourrait être invalidé et laisser les deux autorisations de chirurgie puisque rien n'est inscrit dans le marbre »

A quoi bon tout ce bazar et vos prises de position politiques et médiatiques Mr le Député Maire (FR3 Bourgogne, JSL, La Renaissance, etc...). Devons-nous y avoir des intérêts personnels ?

3. Mr NESME déclare que les bâtiments neufs de l'Hôpital et de la Clinique, que l'IRM existent grâce à lui.

L'intersyndicale tient à rappeler que le financement du Pôle de Santé Parodien a été assuré par la Solidarité Nationale et non intégralement par la population du Brionnais-Charolais.

**Monsieur le Président, changez de discours s'il vous plaît !  
N'oubliez surtout pas que vous jouez avec l'Emploi des personnels, tant public que privé.  
La population ne pourra que vous tenir personnellement responsable en cas d'échec de votre fameux « plan B ».**

**De tout ce cirque, ne ressort-il pas que l'objectif UNIQUE soit la privatisation de la chirurgie tant au niveau local (PARAY LE MONIAL), que départemental (Mâcon, Chalon, Le Creusot Montceau), que national (**loi Hôpital Patient Santé Territoire dite Loi Bachelot**) ????**



Lors de la Réunion d'information du personnel et usagers, le 23/04/2010 à 15h00 à l'Hôpital.

Paray-le-Monial, le 26 Avril 2010.